

Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 30 Septembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 21 Septembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 34

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : AAGV Saint André de Cubzac - Compte d'exploitation et Bilan d'Activité 2019

Présents : 34

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac) POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac) RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 0

Absents : 3



**BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),
MABILLE Christian (Peujard),**

Secrétaires de séance: **DARHAN Laurence**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société KETENES (AQUITANIS) délégataire jusqu'au 31/12/2019, pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint André de Cubzac, a transmis à Grand Cubzaguais Communauté de Communes un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, et une analyse de la qualité du service. Ces documents sont joints en annexe.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire prend acte du compte rendu d'exploitation et du bilan d'activité 2019 du délégataire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint André de Cubzac.

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0


Enregistrée en sous-préfecture
Le :


Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 1^{er} Octobre 2020

La Présidente


Valérie GUINAUDIE





Service Kéténés

**Délégation de service public
Communauté de Communes du Cubzaguais**

**Aire d'accueil des gens du voyage
Saint André de Cubzac
Compte- rendu d'exploitation 2019
Article 2.4 de la convention**

I – Les données comptables

a) Compte annuel de résultat de l'exploitation

Est joint en annexe le compte de résultat 2019 réalisé par la Direction Financière Aquitanis en partenariat avec le service de gestion des aires d'accueil.

La certification des comptes d'Aquitanis par le commissaire aux comptes a été validée au Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 mai 2020.

Dépenses :

Les charges liées au fonctionnement de cette aire sont en augmentation de 0,66 % par rapport au budget prévisionnel. La hausse se situe sur les comptes suivants et est en corrélation avec les opérations de restitution du site au terme de l'exercice :

- ✓ 6151 Entretien courant : une dépense réelle supérieure au prévisionnel, basée sur les dépenses de l'exercice antérieur.
- ✓ 6130 Location de matériel : une dépense constatée supérieure au prévisionnel essentiellement due aux besoins spécifiques de la fermeture du site pour une restitution du site
- ✓ 6541 Pertes sur créances irrécouvrables : la fin de gestion de l'aire d'accueil ne nous permettra pas de récupérer les dettes antérieures, elles sont donc comptabilisées en irrécouvrables sur ce dernier exercice comptable.

Recettes :

Les recettes sont en diminution de 0,94 %. Cette baisse est essentiellement générée par la parts des subventions et des participations appelées à la collectivité.

Nous vous présentons un Compte d'Exploitation en déficit provenant uniquement de la constatation des pertes de recettes de fin de gestion.

b) Présentation des éléments de calcul économique annuel retenus

Nous prenons en compte les factures reçues des fournisseurs, les charges de personnel constatées, les versements effectués par les familles concernant la redevance et les fluides, les virements constatés de l'aide de l'Etat et de la régularisation et les demandes de paiement à la collectivité.

Nous provisionnons une estimation de la facture d'eau non reçue en fin d'année et nous inscrivons en produit à recevoir le versement des soldes des subventions et de celui de la participation de la collectivité.

c) Etat des variations du patrimoine immobilier

Il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier mis à disposition par la collectivité sur l'exercice concerné.

d) Compte rendu de la situation des biens

Les équipements et installations de l'aire fonctionnement normalement.

e) Etat du suivi du programme annuel d'investissement

La fermeture des espaces de vie couverts, en étude.

f) Etat des autres dépenses de renouvellement

Non concerné en 2019

g) Inventaire des biens désignés au contrat comme bien de retour et de reprise du service délégué.

Non concerné

h) Les engagements à incidence financière liés à la DSP et nécessaire à la continuité du service public

Ces engagements concernent :

- o La présence d'un gestionnaire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; et une astreinte téléphonique le samedi de 8h30 à 17h00.

- o Le respect du cahier des charges et des clauses de la convention en termes d'entretien courant et de nettoyage régulier de l'aire d'accueil et de ses abords de proximité.
- o L'abonnement et le règlement des factures d'eau et d'électricité permettant, par le système de prépaiement, aux familles de bénéficier des alimentations en fluides nécessaire à leur consommation courante.

II - Analyse de la qualité de service

Les évènements de l'année seront abordés lors du comité de pilotage.

III - Tarifs exercés en 2019

- Dépôt de garantie : 80€
- Droit de place - redevance : 2,25€ ou 3,25€ TTC la nuitée
- Eau : 3,90€ le m³
- Electricité : 0,15€ le kWh

Les autres recettes d'exploitation sont

- L'aide à la gestion (ALT2) selon le taux d'occupation annuel constaté et le nombre de places disponibles techniquement pendant la même période (soit les sommes de 19 775,00 € au titre des places conformes disponibles et la fermeture du site en juillet +25 218,99 € au titre de l'occupation effective de ces mêmes places avec un taux d'occupation de 94,33% retenu)
- La participation de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais, retenue lors de la présentation de l'offre de gestion et celle permettant de palier au désengagement financier de l'ETAT et du Département.
- La subvention du Conseil Départemental de la Gironde (représentant la somme de 200 € par place par an au 01 janvier 2019, avec un plafond de 20% des frais de fonctionnement)

Bilan CAF

Pour faire suite au décret paru le 30 décembre 2014, tous les éléments demandés par la DDJSCS ont été transmis dans les délais impartis via la plateforme dématérialisée nous permettant de percevoir la régularisation de l'année 2019.

COMPTE EXPLOITATION 2019
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

aquitanis	DEPENSES			PRODUITS	BUDGET		
	BUDGET 2019	REEL 2019	REEL 2018		BUDGET 2019	REEL 2019	REEL 2018
LIBELLES	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	LIBELLES	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.	MONTANTS H.T.
ACHATS NON STOCKES	18 100,00 €	15 619,82 €	15 797,52 €	PRODUITS DES ACTIVITES	21 700,00 €	23 869,59 €	24 901,16 €
6063 PRODUITS ET MATERIEL TRAVAUX ENTRETIEN	3 100,00 €	2 283,84 €	1 533,60 €	7035 CHARGES RECUPERABLES	13 000,00 €	14 059,16 €	14 954,01 €
6061 FOURNITURES EAU ET ELECTRICITE	15 000,00 €	13 335,98 €	14 263,92 €	7031 REDEVANCES	8 700,00 €	9 810,43 €	9 947,15 €
ENTRETIEN REPARATION	2 800,00 €	4 520,00 €	2 042,00 €	7035 REPARATIONS LOCATIVES (DEGRADATIONS)	- €	- €	- €
6151 ENTRETIEN COURANT	2 800,00 €	4 520,00 €	2 042,00 €	SUBVENTIONS	81 400,00 €	78 258,28 €	74 231,88 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 200,00 €	16 231,56 €	15 133,54 €	7430 ETAT: ALT2 REGULARISATION PERCUE	39 000,00 €	44 993,99 €	45 733,07 €
6161 ASSURANCES LOCATIVES ET RC	100,00 €	33,54 €	33,54 €	7430 PARTICIPATION CONSEIL DEPARTEMENTAL	6 000,00 €	6 000,00 €	12 008,00 €
6187 FRAIS DE GESTION AQUITANIS	14 400,00 €	14 400,00 €	14 400,00 €	7430 PARTICIPATION COLLECTIVITE DELEGANTE	10 360,00 €	10 360,00 €	10 157,00 €
6130 LOCATION MATERIEL	700,00 €	1 798,02 €	700,00 €	7430 PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE	26 040,00 €	16 904,29 €	6 341,81 €
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15 400,00 €	13 957,99 €	13 773,00 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	- €	- €
6257 RELATIONS PUBLIQUES RECEPTION	200,00 €	0,00 €	- €	7718 PRODUITS EXCEPTIONNELS			
6226 HONORAIRES FRAIS DE RECouvreMENT	100,00 €	0,00 €	- €				
6281 HYGIENE ET SECURITE	2 500,00 €	1 372,63 €	1 778,00 €	DEFICIT DE L'EXERCICE		1 656,53 €	
6281 ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 600,00 €	12 585,36 €	11 995,00 €				
FRAIS DE PERSONNEL	51 500,00 €	51 798,50 €	51 500,00 €				
6211 PERSONNEL INTERIMAIRE	0,00 €	716,40 €	- €				
6210 PERSONNEL DE GESTION	51 500,00 €	51 082,10 €	51 500,00 €				
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	1 656,53	886,98 €				
6541 PERTES S/CREANCES IRRECOURVABLES	100,00 €	1 656,53 €	886,98 €				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	- €				
6786 SINISTRES SANS RECETTE	0,00 €	0,00 €	- €				
			- €				
TOTAL DEPENSES	103 100,00 €	103 784,40 €	99 133,04 €	TOTAL RECETTES	103 100,00 €	103 784,40 €	99 133,04 €